

Édito

Bilan provisoire de l'entreprise pour 2014

L'année 2014 s'achève, et EDSB souhaite vous faire connaître les principales actions engagées et résultats obtenus à l'issue de cette période. Certains d'entre vous recevront cette lettre quelques mois après sa rédaction, du fait de l'étalement de la facturation sur 4 mois.

EDSB est une entreprise intégrée qui réunit trois métiers complémentaires : ceux de distributeur, de producteur et de fournisseur d'énergie. Un quatrième métier transverse concerne les gestionnaires de ressources humaines et financières.

Voici les faits saillants de l'année 2014 :

Le distributeur :

- Un indicateur de coupure très satisfaisant en 2014, très nettement inférieur aux moyennes nationales des gestionnaires de réseau d'électricité. Vous trouverez sur le site internet d'EDSB l'historique de cet indicateur.
- De nombreux travaux réalisés sur les deux concessions de Briançon et Saint Martin de Queyrières sans incident particulier et dans le respect des règles de sécurité.
- La préparation du terrain des Sagnes avec la démolition de l'ancien poste ErDF, en vue d'y construire le nouveau poste de transformation blindé 63 kV/20 kV d'EDSB.

Le producteur :

- La plus forte pluviométrie mesurée depuis 5 années, en particulier sur le bassin versant de la Durance, a permis à EDSB de maintenir une production élevée d'énergie renouvelable. Celle-ci reste cependant moins importante, à périmètre égal, qu'en 2013, année record dans ce domaine.
- La mise en service de la centrale du Fontenil a modifié ce périmètre à compter de sa mise en service au mois de septembre.
- Des travaux de maintenance lourde ont été réalisés notamment sur le barrage de Pont Baldy afin d'optimiser le réseau de drainage de l'ouvrage.

Le fournisseur :

- Une baisse importante de la consommation et donc des ventes en raison principalement d'un climat clément sur l'année.
- La totalité de nos clients nous est restée fidèle.
- Une part croissante d'encaissements réalisés par prélèvement ou mensualisation.

Les métiers transverses :

- Un conseil de surveillance et un directoire qui se sont réunis régulièrement afin d'assurer la bonne gestion de l'entreprise.
- Un pilotage du budget avec une réduction de 9% des dépenses prévues, en relation avec la baisse des recettes.
- L'intégration de plus d'une soixantaine de textes réglementaires émis au cours de l'année (arrêtés, décrets, délibération de la CRE,...) impactant nos secteurs d'activité, dont ceux relatifs aux évolutions de tarifs.
- Les partenariats et mécénats avec les associations sportives, culturelles ou solidaires.

- La communication via les médias externes (Alpes 1, DICITV, Dauphiné Libéré, Alpes et Midi) et internes (site internet, Facebook).
- L'embauche de 4 nouveaux agents, dont 2 suite à des départs, portant l'effectif d'EDSB de 28 à 30.

Les projets :

- Le projet de construction du poste de transformation des Sagnes 63 kV/20 kV a donné lieu à de nombreuses études préalables à l'enquête publique qui démarrera début 2015. Les échéances de réalisation de celui-ci restent intimement liées à l'arrivée de la ligne 63 kV projetée par le RTE (projet Haute Durance).
- Pour ce qui concerne la production hydraulique :
 - le projet de la centrale du Fontenil est arrivé à son terme et les premiers kWh alimentent nos clients.
 - le projet d'une centrale sur la Cerveyrette en partenariat avec la commune de Cervières est en attente d'une autorisation préfectorale.
 - le projet d'une microcentrale à la sortie des gorges de Pont Baldy, actuellement retardé par un recours de la fédération de pêche du 05.
 - 3 autres projets sont en cours d'étude avec les communes respectivement du Monétier les Bains, de Saint Chaffrey et de Saint Martin de Queyrières.
- Dans le cadre de la diversification de ses activités, EDSB s'est associée à deux autres entreprises pour construire le futur réseau de chaleur de la ville de Briançon. Ce projet est actuellement retardé par un recours sur le permis de construire. Il sera créateur d'emplois et diminuera le coût de l'énergie pour le client final.
- Pour le fournisseur, la disparition en 2016 des tarifs réglementés proposés aux professionnels (> 36 kVA), a conduit EDSB à travailler avec Électricité de Strasbourg afin de construire les futures offres de marché.
- Enfin, EDSB actionnaire de la SEM SEVE, participe activement à la réalisation de nouvelles installations photovoltaïques sur le pays Briançonnais.

Marc Platon,
directeur d'EDSB

brèves

Projet de Cervières : obtention d'un avis favorable du CODERST ⁽¹⁾

EDSB et la Commune de Cervières étudient, depuis 2011, la possibilité d'exploiter la force motrice de la Cerveyrette pour produire de l'électricité.

Après l'indispensable étude d'impact, nous avons soumis aux services instructeurs de l'État un dossier « Loi sur l'eau », incorporant une partie technico-économique. Celui-ci a été approuvé par l'autorité environnementale, la DREAL ⁽²⁾. Puis l'enquête publique (du 18 juin au 18 juillet 2014) a recueilli un avis favorable du Commissaire enquêteur.

L'approbation du dossier par le CODERST était la dernière étape avant signature de l'arrêté préfectoral. Elle a été délivrée 17 novembre dernier.

⁽¹⁾CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

⁽²⁾DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ISO 14 001 : EDSB confirme sa performance environnementale

EDSB vient d'obtenir au mois de novembre 2014, à l'issue de l'audit de suivi, le deuxième renouvellement de la certification ISO 14001.

Cette norme universelle, instaurée par l'Organisation Internationale de Standardisation (ISO) est fondée sur un principe d'amélioration continue en termes de développement durable. Le certificat ISO délivré à EDSB par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), un organisme certifié, prouve l'engagement de la société d'aller au-devant des exigences réglementaires et la volonté de EDSB de gérer l'impact de ses activités sur l'environnement.

Notre objectif est désormais de poursuivre dans cette voie et d'étendre le périmètre de la certification à l'ensemble des activités de l'entreprise.



Mouvements tarifaires

La facture d'électricité affiche une certaine complexité aujourd'hui qui mérite d'être expliquée, même si nous l'avons déjà fait dans nos lettres précédentes.

Concernant les tarifs réglementés, qui sont ceux qu'applique EDSB, le prix est composé de 3 éléments : la fourniture d'énergie, l'acheminement (c'est-à-dire l'utilisation des réseaux) et les taxes et contributions.

En simplifiant, pour un tarif bleu « moyen », la part fourniture représente 37%, l'acheminement 29% et les taxes 34%.

Pour EDSB, la **fourniture** couvre les frais de production de ses centrales, les achats d'énergie complémentaires à EDF et les coûts de commercialisation.

La part **acheminement** est fixé par les pouvoirs publics suivant un barème destiné à rémunérer les coûts des différents gestionnaires de réseau (RTE, ErDF, EDSB).

La **fiscalité**, quant à elle, est également fixée par les pouvoirs publics : la CSPE (Contribution au Service Public d'Électricité), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) et enfin la TVA bien connue de chacun.

Chacun de ces éléments, constitutifs de la facture qui vous est adressée, fait l'objet d'arrêtés ministériels fixant leur montant.

Ainsi cette année, nous avons connu les évolutions suivantes :

- **Fourniture** :
 - Un arrêté a fixé au 1^{er} novembre le niveau d'augmentation du tarif auquel EDSB achète l'électricité à EDF, dit tarif de cession : + 3,1 %.
 - Un arrêté à la même date a fixé les évolutions des différents tarifs réglementés de vente (voir ci-dessous).

Les évolutions moyennes des tarifs réglementés de vente - arrêté du 30 octobre 2014			
tarif bleu résidentiel	+ 2,50 %	Tarif de cession	+ 3,1 %
tarif bleu non résidentiel	- 0,70 %		
tarif jaune	+ 2,50 %		
tarif vert	+ 3,70 %		

- **Acheminement** :
 - Un arrêté a fixé au 1^{er} août le niveau de diminution du TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité) : -1,3% en moyenne (il avait accusé une augmentation de 3,5% au 1^{er} janvier).
- **Fiscalité** :
 - Le niveau de CSPE est fixé par les pouvoirs publics après avis de la Commission de Régulation de l'Énergie au 1^{er} janvier de l'année : en 2013 il était de 13,5€/MWh, en 2014 il est de 16,5€/MWh (1 MWh = 1000 kWh).
 - La CTA est toujours égale à un pourcentage fixe du TURPE et suit ses évolutions.
 - La TCFE est un prélèvement destiné au département et aux communes. Son taux est fixé au sein des organismes délibérants, par arrêté du 8 août 2014. Cette année, son taux n'a pas changé.
 - Le niveau de TVA est, bien évidemment, fixé, lui aussi par les pouvoirs publics.

Enfin, cette année un arrêté particulier a été pris le 28 juillet 2014, venant annuler, sur décision du Conseil d'État, l'arrêté du 20 juillet 2012 qui fixait les tarifs réglementés de vente pour la période allant du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013. Cette modification des pouvoirs publics explique le « rattrapage » que vous constaterez sur les factures en cours d'émission.

EDSB, l'entreprise et l'ensemble de ses agents restent à la disposition de leurs clients pour tenter de rendre plus lisible ce monde de l'énergie qui peut parfois manquer d'éclairage.